



Amélioration du dispositif destiné aux personnes présentant un handicap mental avec troubles sévères du comportement

Ensemble des trois projets HUG-EPI

Contexte

L'ensemble des trois projets HUG-EPI s'inscrit dans le cadre du programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat qui s'est engagé à améliorer l'adéquation de l'offre à l'évolution des besoins des personnes affectées par un handicap mental. Ces projets communs aux HUG et aux EPI s'inscrivent également dans la volonté affirmée du DEAS de favoriser les structures intermédiaires afin d'assurer une offre de prise en charge la plus adaptée possible à chaque catégorie de patients.

Nous constatons aujourd'hui une évolution des besoins des personnes souffrant de déficience intellectuelle et particulièrement celles présentant des troubles importants du comportement. Tous les acteurs du terrain s'accordent à dire qu'apporter une réponse aux besoins de ces personnes est un défi qui ne peut être relevé qu'en associant et en complétant les dispositifs existants.

Dans le dispositif actuel, l'hôpital joue un rôle prépondérant en tant que lieu de soins. Mais de fait, il devient parfois un quasi lieu de vie pour des patients pour lesquels il est difficile de trouver une alternative à court terme, ce qui représente une situation inadéquate sur le long terme. Associer et compléter l'approche médico-thérapeutique des unités hospitalières de l'unité de psychiatrie et du développement mental (UPDM) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) par l'approche socio-éducative des établissements publics pour l'intégration (EPI) révèle toute sa pertinence en termes de qualité de prise en charge pour favoriser l'autonomie et l'intégration de ces patients dans la société ou, selon les cas, au sein de structures socio-éducatives spécialisées.

Le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) a donc décidé de soutenir les trois projets pilotes inter-reliés et conduits conjointement par les HUG et les EPI, et dont l'antenne socio-éducative est le premier à voir le jour.

Le projet d'amélioration du dispositif est le résultat de réflexions menées par le groupe de travail "structure Kaolin" composé de représentants des HUG, des EPI et de l'association Insieme-GE.

Objectifs du dispositif

Les objectifs visés par les trois projets sont les suivants :

- améliorer les flux entre les établissements accueillant des personnes avec handicap mental (EPH), l'UPDM et le domicile
- échanger et associer les approches médico-thérapeutiques et socio-éducatives
- décloisonner les pratiques
- former les professionnels pour garantir une plus grande qualité des accompagnements

- améliorer la prise en charge qualitative
- étendre la palette de l'offre de prestations en l'adaptant à l'évolution des besoins

Description des trois projets

Antenne socio-éducative (projet 1)

En intégrant une équipe de socio-éducateurs issus des EPI à l'UPDM du service de psychiatrie des HUG, l'antenne socio-éducative a pour objectifs de :

- réduire l'intensité et la fréquence des troubles du comportement par des méthodes éducatives, de communication et une évaluation comportementale commune
- améliorer la qualité de vie des personnes hospitalisées
- faciliter les flux entre les lieux de vie (EPH ou domicile) et l'UPDM
- réduire la durée des séjours hospitaliers et éviter la perte des acquis éducatifs pour les personnes venant d'un lieu de vie qu'ils devront réintégrer après hospitalisation

En termes socio-éducatifs, l'antenne vise à augmenter l'autonomie et le degré d'intégration sociale des personnes avec handicap, et à améliorer leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins individuels.

L'outil d'évaluation utilisé pour mettre en place l'accompagnement socio-éducatif tient compte des caractéristiques individuelles pour garantir la qualité et l'efficacité de l'accompagnement dont l'objectif est le développement d'apprentissages fonctionnels permettant de s'intégrer à la vie institutionnelle, dans un premier temps, et à un environnement plus élargi dans un deuxième temps. Concrètement, grâce à la collaboration étroite entre les EPI et l'UPDM, les programmes développés par l'antenne socio-éducative visent à réduire les troubles du comportement qui entravent l'intégration ou le retour dans un lieu de vie, et à favoriser le développement des capacités pour une meilleure appréhension de l'environnement social, et de ce fait pour une plus grande faculté d'intégration.

L'antenne socio-éducative est composée de quatre collaborateurs des EPI.

Renforcement de l'équipe mobile (projet 2)

La nouvelle équipe mobile, qui sera mise en place en juin 2015, vise à compléter l'approche médico-thérapeutique par une approche socio-éducative et ainsi enrichir qualitativement la prise en charge de certains patients. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire renforcée, correspondant au "state of the art" actuel par la littérature scientifique.

Cette équipe constituera une plus-value importante à l'offre de prestations existantes dans le dispositif et sera un partenaire compétent pour les EPH et les familles ou proches. L'équipe se déplacera tant dans les EPH qu'au domicile des personnes concernées. Le renforcement de l'équipe UPDM devrait également permettre à certains patients d'éviter les phénomènes de décompensation ainsi que des ré-hospitalisations.

Le financement de ces postes sera pris en charge par le DEAS.

Structure intermédiaire II (projet 3)

La structure intermédiaire II, qui verra le jour au premier trimestre 2016, vise à offrir une solution temporaire de lieu de vie à des patients lourdement affectés vivant de facto dans les unités hospitalières de l'UPDM sans perspective réelle de trouver un lieu de vie dans les EPH. Ce projet complétera celui de la première structure intermédiaire, "Appartements Kaolin", accueillant principalement des personnes présentant des troubles majeurs du spectre autistique. Sur le mode de l'approche médico-thérapeutique et socio-éducative, la structure intermédiaire II enrichira qualitativement et quantitativement la prise en charge des patients les plus sévèrement affectés. Elle vise également à améliorer les allers-retours délétères de patients/résidents entre les dispositifs sanitaire (UPDM) et socio-éducatif (EPH).

Ce projet prévoit l'ouverture de 6 nouvelles places d'accueil financées par une subvention complémentaire du DEAS. Les coûts d'investissement doivent encore être définis précisément et des fonds privés devraient permettre de les couvrir intégralement.

Pour tout renseignement complémentaire :
M. Laurent Paoliello, DEAS, ☎ 079 935 86 75.

Le 27 mars 2015